



# INSCRIPTION

## CARTE ALIMENTAIRE

## CARTE CADEAU

## DU CCAS



Comme chaque année, le CCAS de la commune propose, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une aide sous forme de cartes d'un montant de 45 €.

Une carte de 45 € pour l'achat de denrées alimentaires est proposée :

- aux personnes âgées de 70 ans et plus, non imposables sur le revenu ;
- aux personnes veuves, quel que soit leur âge, vivant seules et non imposables sur le revenu.

*Une seule carte par foyer.*

Une carte cadeau de 45 € est également offerte aux bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), sous réserve d'être titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %.

Le coupon-réponse doit être retourné en mairie ou déposé dans la boîte aux lettres avant **le vendredi 23 octobre 2026 à 17h00**. Aucun retard ne pourra être pris en compte, en raison des délais nécessaires à la commande des cartes.

**Distribution des cartes : mercredi 23 décembre de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes.**

*À l'occasion de votre venue, un moment autour d'un café et de quelques douceurs de Noël vous sera proposé. Ce sera l'occasion de prendre le temps d'échanger et de partager quelques instants avec les élus et les bénévoles du CCAS.*

## BULLETIN D'INSCRIPTION CARTE ALIMENTAIRE / CARTE CADEAU

Prénom - NOM : .....

demeurant : .....

N° de téléphone : .....

☐ souhaite bénéficier d'un bon alimentaire (accompagner la demande de l'avis de non-imposition, une demande par foyer)

☐ souhaite bénéficier d'une carte cadeau (accompagner la demande de l'attestation de paiement AAH ou AEH de la CAF ou de la MSA et de la copie de la carte d'invalidité)